

Avis n° 2023-32 du CSRPN Occitanie
relatif à la validation du plan de gestion de
la Réserve Naturelle Régionale du massif de Montious
(Commune de Bordères-Louron)

Vu le document d'instauration de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Massif de Montious, le projet de premier plan de gestion et son résumé ;

Vu l'exposé de Geoffrey Grèzes, conservateur de la RNR, durant la séance du 12 décembre 2023 ;

Vu l'exposé et l'avis des rapporteurs du CSRPN,

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 12 décembre 2023,

Vu le vote électronique du CSRPN du 8 au 15 janvier 2024,

Considérant que l'évaluation scientifique du patrimoine naturel et de son évolution correspond bien aux éléments de la RNN et est cohérent avec les objectifs fixés à cette RNR lors de sa création le 16 juillet 2020 ;

Considérant que les objectifs à long terme définis dans le présent plan de gestion sont de nature à remplir les fonctions assignées à cette RNR et sont atteignables par les moyens proposés, en regard des pressions anthropiques qui s'exercent sur ce territoire ;

Considérant la complétude du document, comportant quatre tomes ;

Considérant que sa gouvernance, son animation et les concertations des acteurs à différents niveaux semblent aussi de nature à favoriser son acceptabilité locale, voire son appropriation par une partie d'entre eux ;

Après en avoir délibéré, le CSRPN souligne le caractère exemplaire de ce plan de gestion, la complétude de l'état des lieux, avec en particulier une très bonne analyse prospective des impacts potentiels des changements climatiques. Il émet un avis favorable à la mise en œuvre du premier plan de gestion de la RNN du Massif de Montious, avec la recommandation de prendre en compte les remarques des rapporteurs du CSRPN figurant dans le rapport annexé ;

Enfin, il demande qu'un bilan à mi-parcours (courant 2026) du plan de gestion soit établi et présenté en CSRPN.

Toulouse, le 16 janvier 2024

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali GERINO

Rapport sur le plan de gestion 2024-2028 de la RNR de Réserve Naturelle Régionale du massif de Montious (BORDERES-LOURON-65)

1. Rappel du contexte

Le 16 juillet 2020, dans la continuité de six années de concertation territoriale, en qualité d'autorité administrative de création des Réserves Naturelles Régionales (RNR), suite à un avis favorable du CSRPN Occitanie en date du 20 février 2020, la Région Occitanie a délibéré en faveur de la création de la RNR du Massif du Montious, sur une superficie de 738,5 ha. Porté en collaboration étroite avec les acteurs locaux, le projet de classement fut à l'initiative de la municipalité de Bordères-Louron qui en est la pleine propriétaire, et désormais aujourd'hui la co-gestionnaire aux côtés de l'association Nature En Occitanie (NEO). La Réserve Naturelle du Montious est la quatrième aire en protection forte en vallées d'Aure-Louron aux côtés du Parc National, de la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle et de la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon.

Le paysage est dominé par des forêts montagnardes et subalpines (environ 450 ha) bien que le massif comprenne également un lac glaciaire, environ 250 ha de prairies, de pelouses et de landes subalpines à partir de 1800-1900 m d'altitude, quelques affleurements rocheux et des zones humides ponctuelles dont un reliquat de tourbière. Le massif accueille un panel représentatif des activités socio-économiques traditionnelles des espaces de montagne (exploitation forestière, activité pastorale, chasse, pêche, activités de découverte...). Les pressions anthropiques sur ce territoire sont relativement fortes pour un territoire de montagne. Les activités qui s'y exercent désormais le sont dans le respect de la réglementation de la Réserve, dont le périmètre est scindé en deux zonages réglementaires distincts : une Zone de Protection Renforcée (ZPR) et deux Zones de Protection (ZP).

Le plan de gestion présenté est le premier qui ait été rédigé depuis la création de la RNR.

2. Complétude du dossier

Le dossier est très complet. Il est constitué de 4 tomes :

Le tome 1 est un très bon état des lieux, non seulement des enjeux naturalistes, mais aussi des contextes socioéconomiques, du contexte abiotique et des aspects géologiques, pédologiques, topographiques et géomorphologiques. Cette partie est bien développée, ce qui est à souligner, car c'était un point un peu faible dans le dossier de constitution de la RNR. Un focus particulier est fait sur le climat et les perspectives en termes de changements climatiques. On voit bien dans ce tome qu'un gros travail de connaissance a déjà été fait dans les disciplines naturalistes.

Le tome 2 décrit bien les enjeux et les facteurs d'influence qui s'exercent sur la réserve.

Le tome 3 définit la stratégie à long terme élaborée pour atteindre les objectifs assignés à la réserve. Elle comprend une hiérarchisation des enjeux de conservation du patrimoine naturel : faune, flore vasculaire, mousses et lichens, fonge, associations de végétation.

On y définit les enjeux de la RNR.

On détaille l'état de conservation de ces enjeux et on identifie les facteurs d'influence dans 4 sous-chapitres 1. La naturalité des habitats forestiers ; 2. Les composantes écologiques et fonctionnelles du lac ; 3. État de conservation de l'éco-complexe de landes et pelouses ; 4. La naturalité de la tourbière et des zones humides associées.

Le tome 3 a trait à la stratégie à long terme qu'on envisage de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs, en faisant bien le lien avec ce qui avait été projeté lors de la faisabilité du dossier de RNR.

Elle n'omet pas de faire état du socio-écosystème de la RNR et de son évolution projetée sous l'influence des changements climatiques, ce qui est important dans un contexte de moyenne montagne soumises à des pressions humaines non négligeables.

Tenant compte de ce qui précède, elle définit des choix de gestion pour répondre aux pressions d'aujourd'hui et de demain, puis il formule des objectifs à Long Terme.

Le tome 4 présente le programme opérationnel 2024-2028.

Il se décline en 7 objectifs à long terme :

- 1- Renforcer la naturalité de la vieille forêt et optimiser sa connectivité avec les autres habitats forestiers du massif ;
- 2- Optimiser l'intégrité écologique et fonctionnelle du lac et de son cours d'eau ;
- 3- Améliorer l'état de conservation de l'éco-complexe des landes et pelouses subalpines ;
- 4- Accompagner la trajectoire évolutive naturelle des systèmes tourbeux et habitats humides associés ;
- 5- Améliorer les connaissances du patrimoine naturel de la RNR et faire du site un territoire privilégié d'études scientifiques ;
- 6- Faire de la Réserve Naturelle un territoire faisant partie intégrante du patrimoine et de l'identité de la vallée ;
- 7- Assurer un fonctionnement optimal de la RNR.

Dans l'ensemble, les mesures proposées pour parvenir à atteindre ces objectifs sont à la fois réalistes et pertinentes.

Conclusion générale : Compte tenu de notre connaissance de ce territoire du point de vue de certains enjeux naturalistes et des pressions qui s'y exercent, le contenu de ce plan de gestion est réellement de nature à être un très bon outil de conservation de la nature. Sa gouvernance, son animation et les concertations des acteurs à différents niveaux semblent elles aussi de nature à favoriser son acceptabilité locale, voire son appropriation par une partie d'entre eux. Nous proposons donc de valider ce plan de gestion.

Remarques au fil des pages :

Nous n'avons pas trouvé mention dans le document des fortes prévalences dans la RNR, comme ailleurs aux Pyrénées centrales, des fortes populations de tiques, qui ont manifestement explosées dans les 30 dernières années, sans doute à la fois en lien avec les forts effectifs de cerfs et du réchauffement climatique. Comme les tiques sont susceptibles d'être des vecteurs de pathologie pour l'homme et la faune sauvage, il pourrait être bien que la RNR se rapproche de l'OFB, qui débute un projet d'étude sur les maladies à tiques.

Dans le tome 1, on peut apprécier comment le plan d'actions prend en compte la nécessaire concertation et implication des acteurs locaux dans le projet de création de la RNR, en les associant à trois niveaux : un groupe de partenaires, un comité de pilotage, mais aussi un groupe d'échanges qui est un groupe d'acteurs élargi concernés de près ou de loin par le projet et dont les avis et attentes étaient recueillis lors de réunions. Ce Groupe a été constitué des membres du COPIL, de 7 collectivités, de 7 établissements publics de l'Etat, de 7 acteurs locaux, usagers du site et autres ayants-droits, de 10 associations, de 9 professionnels de sports de plein air et de 6 experts. Il situe bien la RNR par rapport aux autres espaces à statut de cette partie des Pyrénées, montrant ainsi qu'elle s'ancre dans une logique de protection et de conservation des espaces naturels à l'échelle de l'Occitanie et du massif des Pyrénées.

La partie climat est bien documentée. En particulier, le « Récit climatique », réalisé dans le cadre du Life Natur'Adapt, a permis de prendre connaissance des prédictions climatiques du massif Aure-Louron selon deux catégories de RCP, 4.5 et 8.5 (scénarii d'émission de gaz à effet de serre) et deux types d'horizons temporels (2021-2050 et 2071-2100).

P. 25 : insérer une carte topo à petite échelle (fenêtre Lourdes - Lannemezan / gave de Pau - Barousse) pour localiser la RNR par rapport aux principales lignes de crêtes et témoigner d'un caractère plus ou moins interne et justifier la position altitudinale des étages bioclimatiques ; une carte des étages bioclimatiques représentés sur la RNR permettrait d'avoir une meilleure idée des dynamiques naturelles de végétation ; une projection fin de 21^e siècle serait un élément supplémentaire pour prévoir les effets du CC ;

P. 34 : mentionner le projet ancien de réserve d'intérêt géologique sur le pluton de Bordères-Louron et le caractère remarquable de ces chaos de blocs granitiques dont il serait intéressant de préciser l'origine.

P. 44 : les groupements de hêtraie-sapinière acidiphile différent des groupement neutrophiles : à basse altitude, les 1^o sont **peut-être** rattachables à la hêtraie-sapinière à houx (DH 9120) ; plus haut, le relais est pris par la hêtraie-sapinière à gaillet à feuilles rondes (non rattaché au DH 9120) ; les 2^o sont rattachés à la hêtraie-sapinière à scille (non DH 9120) ; la sapinière à rhododendron pyrénéenne, pour des raisons « politiques » ne sera sans doute pas reconnue d'intérêt communautaire, ce qui n'enlève en rien son intérêt patrimonial ; attention, son étendue sur la carte des habitats est beaucoup trop large : c'est un groupement strictement subalpin (1600 – 1900 en expo N, 1800 – 2100 en expo W) ; en-dessous, c'est la hêtraie-sapinière !

P.46 : pour les habitats herbacés, préciser s'il s'agit de prairies, gagnées sur les forêts des étages montagnards et subalpins et donc susceptibles de revenir à l'état boisé en cas de libre évolution, ou de pelouses, en équilibre avec des conditions stationnelles trop limitantes pour la forêt, où elle ne peut donc pas se réinstaller ; compte-tenu de la faible altitude du Montious (2100 m), l'étage alpin n'est que très peu représenté sur la RNR

P. 52 : carte des habitats : plutôt des types d'habitat ; indiquer les codes CB ou Eunis

P. 54 : affleurements rocheux silicatés ou carbonatés

P. 57 : petit § sur la marmotte : rappeler sa présence pyrénéenne préhistorique, son absence historique, et son introduction après la seconde guerre mondiale. Le document mentionne qu'elle peut être considérée comme espèce sentinelle de changement climatique, ce qui pourrait être succinctement explicité.

P 59, 2^o § : nuancer la phrase concernant le « statut très défavorable » des galliformes de montagne en France : nous proposons de remplacer par précaire à très défavorable, selon l'espèce et le massif montagneux.

P 74 à 76 : le chapitre contexte humain est riche et bien fait, et aide à la compréhension des enjeux liés aux activités humaines. L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol depuis le 18^o siècle, à partir de la carte de Cassini, des orthophotos 1950-65 et des photos actuelles est très pertinente, mais un élément supplémentaire serait l'étude de la carte d'état-major dont la vectorisation de toutes les occupations du sol vers 1850 a été réalisée par Dynafor et est donc disponible en libre accès.

P 89, 2^o§ : La chasse des galliformes y a été interdite pour préserver la population locale : remplacer par : les populations locales (puisqu'il y a 2 voire, sporadiquement, 3 espèces).

P 90 : il est noté que « *En moyenne, 2 à 4 cervidés sont prélevés annuellement au sein du périmètre de la Réserve Naturelle, soit un ratio de 0,4 individus prélevés au 100 ha* ». Sur l'aspect quantitatif ce quota nous semble faible par rapport à l'impact notable de ce grand herbivore sur la flore ; d'un point de vue comportemental, une très faible pression de chasse comporte un risque que les cerfs, mais aussi les sangliers, considèrent la réserve comme un refuge.

Les figures 49, 50, 51 et 54 sont très explicites pour résumer les scénarios de changements potentiels relatifs à la réserve, comme conséquence des changements climatiques.

P. 116 : ce n'est pas la version actuelle de la carte de la vieille forêt qui n'est pas encore une version définitive ! une délimitation d'enveloppe au GPS serait souhaitable, au moins en partie haute et en partie basse

P. 129 : présentation originale des principes de gestion mis en œuvre sur la RNR ; les choix sont ensuite clairement déclinés pour chaque grand type de milieu ; pour les milieux forestiers, mentionner que l'objectif LT est la reconstitution des habitats de l'étagement altitudinal propre aux Pyrénées centrales, de la hêtraie-sapinière montagnarde à la pineraie à crochets

P 130 : « Écosystème forestier » : la population de grand tétras devrait « être face à un décalage » : remplacer par « pourrait faire face à un décalage... » car ce n'est pas du tout démontré encore. Par

contre, parmi les menaces réelles pour cet oiseau, nous rajouterions que l'abondance du cerf, du fait de la mortalité naturelle ainsi que des blessés à la chasse et non retrouvés, ainsi que les viscères laissés par les chasseurs, entretiennent un niveau d'abondance élevé des prédateurs généralistes et génèrent des modifications des chaînes trophiques... cf. par ex Jahren, T., T. Storaas, T. Willebrand, P. Fossland-Moa, and B.-R. Hagen. 2016. Declining reproductive output in capercaillie and black grouse – 16 countries and 80 years. *Animal Biology*:363-400.

P. 148 et suivantes : les enjeux sont clairement déclinés en OLT dont les indicateurs de suivi et les métriques d'atteinte sont bien définis

CS 13 : catalogue des végétations : niveau de précision à l'association ou au type d'habitat ?

CS 56 : placettes IBP en plus du PSDRF : bonne idée ; IBP déplafonné ; localisation à bien choisir pour avoir une bonne idée de la dynamique de maturation